Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260309-CC_2026_083-DE

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

Délibération n° 2026.083

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 9 mars 2026 à 19 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Neuf Mars Deux Mil Vingt-Six** à dix-neuf heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	45
Pouvoirs :	4
Votants :	49

Date de la convocation : 3 mars 2026

Date d'Affichage : 10 mars 2026

Vote :	
Pour :	37
Contre :	0
Abstentions :	12

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*
Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – Bernard DELAUNAY – Joseph ERARD – Louis FEUVRIER – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Isabelle BIARD – Joseph BOIVENT – Serge BOUDET – Jean-Christian BOURCIER – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Maria CARRE – Laurence CHEREL – Denis CHOPIN – Hubert COUASNON – Noël DEMAZEL – Christophe DEROYER – Patricia DESANNAUX – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Monique GALODE – Vanessa GAUTIER – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Karine HUART – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Alice LEBRET – Arnaud LECHEVALIER – Diana LEFEUVRE – Laurent LEGENDRE – Mathieu MILESI – Jean-Pierre OGER – André PHILIPOT – Monique POMMEREUL – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Annick ROCHELLE – *Conseillers*

Cécile PARLOT a donné pouvoir à Patrick MANCEAU
Marylène LE BERRIGAUD a donné pouvoir à Anne PERRIN
Michelle GARAVAGLIA a donné pouvoir à Michel BALLUAIS
Anthony FRANDEBOEUF a donné pouvoir à JC RAULT

Gilbert BOUFFORT assistait à la séance

Étaient excusés :
Cécile PARLOT – *Vice-présidents délégués*
Éric BESSON – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Virginie D'ORSANNE – Anthony FRANDEBOEUF – Michelle GARAVAGLIA –Evelyne GAUTIER-LE-BAIL – Elsa LAFAYE – Marylène LE BERRIGAUD – Antoine MADEC – Jean-Claude NOEL – Pierre THOMAS – *Conseillers*

Secrétaire de séance : Maria CARRÉ est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260309-CC_2026_083-DE

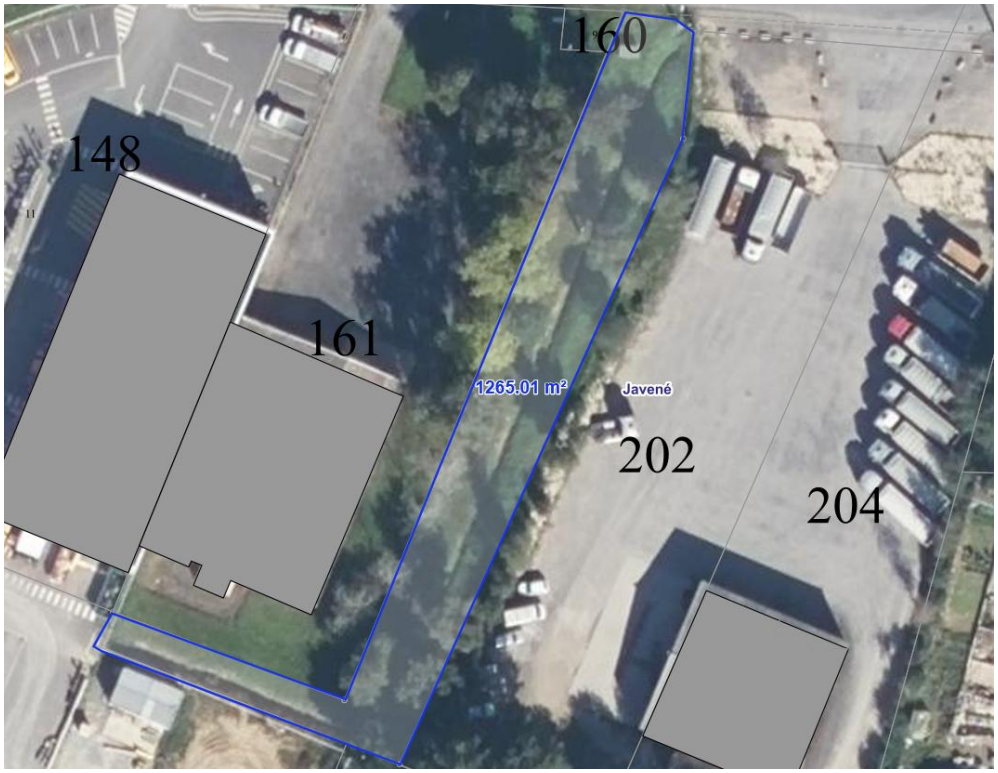
Fougères Agglomération **2026.083**

2026.083 - Zone d'activités de l'Aumaillerie -
Vente d'un terrain à la SCI les cinq B

La SCI LES CINQ B vient d'acquérir un bâtiment dans la zone de l'Aumaillerie, à Javené, afin de le réhabiliter et de le louer à une entreprise locale spécialisée dans le commerce de gros.

Le terrain disposant de peu de possibilités d'aménagements extérieurs, l'entreprise nous sollicite pour acquérir la bande de terrain située au pourtour de sa parcelle.

L'entreprise est actuellement propriétaire de la parcelle ZD161. Elle souhaite acquérir environ 1200 m² d'espaces verts (avant bornage), correspondant à une partie de la parcelle ZD258.
Le terrain est entièrement urbanisable (classement UA2 au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Javené).



Après échange avec l'entreprise, il est convenu de céder ce terrain à un prix négocié de 24.000 € HT, considérant que la parcelle est traversée par un fossé.

Le prix de 24.000 € HT est hors frais de notaire, de géomètre et de raccordement aux réseaux, à la charge de l'acquéreur.

Il est précisé qu'en cas de busage du fossé, l'entreprise devra respecter toutes les procédures règlementaires et environnementales en vigueur. L'entreprise est également tenue de conserver dans la mesure du possible les arbres de la parcelle.

Fougères Agglomération déclare opter pour l'application de la TVA sur le prix total, conformément à l'instruction n°3-9-10 du 29 décembre 2010.

Vu l'avis de France Domaine ;

Vu l'avis de la Commission « Attractivité économique et emploi – Urbanisme dynamique rurale et territoire numérique » du 17/02/2026.

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260309-CC_2026_083-DE

Fougères Agglomération **2026.083**

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 2 mars 2026,

ABSTENTIONS : S. BOUDET, B. DELAUNAY, D. LEBOUVIER, I. BIARD, JC RAULT, MC BOUCHER, M. MILESI, D. CHOPIN, K. HUART, JC BOURCIER, D. LEFEUVRE, A. FRANDEBOEUF

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la présente vente au profit de la SCI LES CINQ B ou toute autre personne morale qui s'y substituerait selon les conditions exposées ci-dessus,
- **D'OPTER** pour l'application de la TVA sur le prix total,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les actes notariés relatifs à cette vente.

Fait et délibéré en séance le 09/03/2026
Pour expédition conforme,
Le Président,
Patrick MANCEAU